

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 17 (1872)
Heft: 17

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le monument Veillon étant achevé, le Comité chargé de cette entreprise a l'honneur d'annoncer aux nombreux souscripteurs à cette œuvre qu'ensuite d'entente avec le Comité de la section vaudoise de la Société militaire fédérale, l'**inauguration** de ce monument est fixée au **dimanche 22 septembre courant**, jour de l'assemblée générale des officiers à Lausanne.

Programme :

A midi et demi, sur la place du château, réunion et organisation de la colonne. — La musique militaire de Lausanne, le piquet des sous-officiers et les tambours commandés pour cette solennité se rencontreront sur le lieu de réunion à midi. — Départ pour le cimetière de la Sallaz en passant par la Barre et la Solitude. — Présentation du monument — Discours. Rentrée de la colonne par Martheray, St-Pierre, Bourg et licenciement sur la place de St-François.

Le Comité.

NB. Le Comité publiera prochainement un compte rendu de l'emploi des fonds.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Département militaire fédéral a adressé aux autorités militaires des Cantons les circulaires suivantes :

Berne, le 19 août 1872.

Nous avons l'honneur de vous informer que, dans sa séance du 12 août courant, le Conseil fédéral suisse a approuvé la seconde édition de la *Pharmacopée suisse*, publiée par la Société des pharmaciens suisses et en a prescrit l'introduction dans l'armée suisse pour les ordonnances, la préparation et l'emploi des médicaments, ainsi qu'il l'avait déjà décidé pour la première édition de cet ouvrage, le 24 décembre 1866.

Nous vous prions de bien vouloir communiquer cette décision aux médecins et pharmaciens de votre canton et de les inviter à s'en tenir exclusivement à la pharmacopée suisse pour les médicaments qu'ils seront appelés à prescrire et à préparer pour les troupes au service militaire.

L'introduction de la pharmacopée suisse ne change d'ailleurs rien aux règlements et ordonnances sur le service de santé actuellement en vigueur.

Berne, le 31 août 1872.

Des képis de mauvaise qualité ayant été fournis à l'autorité militaire d'un canton, nous avons l'honneur de vous informer que nous les avons fait examiner par une commission d'experts qui nous a fait à ce sujet le rapport suivant :

« Ces képis sont de fort mauvaise qualité ainsi que les ailes et les impériales dont ils se composent.

» Non-seulement la laine et les poils de veaux ont été seuls employés dans la préparation du feutre, contrairement aux prescriptions de l'art. 2 de l'arrêté fédéral concernant la coiffure de l'armée suisse du 20 janvier 1869, mais encore les képis sont mal confectionnés. Plusieurs ailes et impériales ont été fabriquées avec des morceaux de cuir de mauvaise qualité, collés les uns sur les autres et dans le nombre il y en a beaucoup qui ont été renforcées par des couches de papier. »

Dans ces circonstances nous croyons devoir rappeler aux autorités militaires des cantons les dispositions de l'art. 2 de l'arrêté fédéral ci-dessus mentionné et de les inviter à bien vouloir donner les ordres nécessaires pour que toutes les livraisons de képis qui ne seraient pas parfaitement conformes aux prescriptions du règlement soient refusées.

Le chef du Département militaire fédéral, CÉRÉSOLE.

On lit dans le *Journal de Genève* :

« Il est arrivé de nouveau plusieurs accidents dans les manœuvres d'artillerie qui ont lieu en ce moment sur divers points de la Suisse.

» A l'école de Frauenfeld, par suite de la chute d'un cheval de trait, une des pièces de la batterie n° 50, de Zurich (de 8 centimètres), a été renversée, et

quatre canonniers se sont trouvés sous la pièce; l'un d'eux a eu la jambe cassée; les trois autres s'en sont tirés avec des contusions.

» Sur la même place d'armes, un caisson de la batterie n° 28, traversant au galop des chevaux un fossé, les trois canonniers qui étaient assis sur l'un des coffrets ont été lancés à terre, et l'un d'eux a eu le haut du fémur cassé.

» D'autre part, au rassemblement de troupes de St-Gall, pendant que les servants d'une pièce de 12 centimètres (se chargeant par la culasse) y introduisaient la cartouche, celle-ci a pris feu avant que l'obturateur eût été remis en place; l'un des deux canonniers qui exécutaient la charge a été assez grièvement atteint au bras pour que l'amputation ait été nécessaire; l'autre a eu le visage brûlé, mais les médecins espèrent lui sauver la vue. »

On lit dans le *Nouvelliste vaudois* :

« Le Conseil fédéral a décidé relativement aux accidents de Thoune et du rassemblement de troupes, qu'une enquête impartiale serait faite. Le colonel Herstein, de Zurich, la dirigera et il sera assisté par un officier d'artillerie de chacun des cantons de Berne, Argovie, Vaud et Genève, et par un sous-officier d'artillerie de Zurich et de St-Gall. A part le président de cette commission, le Conseil laisse aux gouvernements cantonaux le soin de choisir leurs délégués, qui ne pourront en aucun cas être des employés ou fonctionnaires fédéraux, ni des instructeurs. »

Le rapport des colonel Feiss et lieutenant-colonel Gord, relativement au service d'intendance de l'armée allemande, vient d'être imprimé. Il se compose des chapitres suivants : 1° organisation du personnel de l'intendance allemande; 2° relations des divers grades entre eux et avec le dehors; 3° les divers modes d'entretien; 4° moyens d'assurer l'entretien d'une armée opérant; 5° le service des étapes; 6° organisation du personnel de subsistance relativement à l'armée suisse; 7° rapports relatifs à la solde et subsistance; 8° service et comptabilité des magasins, l'entretien sous régie; 9° recrutement et instruction du personnel de l'intendance.

Ce rapport contient en outre diverses propositions qui seront l'objet d'un examen.

En ce qui concerne l'accident de Thoune, des ordres sévères ont été donnés pour que toutes les munitions suspectes soient mises de côté.

Les familles des victimes de l'accident du 30 août seront pensionnées par la Confédération.

Les officiers d'état-major d'infanterie appartenant à l'école centrale feront une excursion pour laquelle on leur a désigné l'itinéraire suivant : Thoune, Boltigen, Gessenay, Ormont-dessus, Bex par la Croix, Aigle, Ormont-dessous, Château-d'Ex, Bulle, Fribourg et licenciement.

La récente décision des Chambres fédérales concernant la formation de 14 nouvelles batteries d'artillerie, suggère aux Zurichois l'idée de poser la question d'établissement d'une place d'armes d'artillerie à Zurich, place d'armes que cette ville a perdue en 1862. Les motifs qui militeraient en faveur d'une pareille demande seraient : que Zurich fournit 9 batteries d'artillerie, que ce canton compte le plus grand nombre d'officiers d'état-major d'artillerie, et que, de plus, les plaines de Wollishofen seraient parfaitement disposés pour les exercices.

Un correspondant du *Landbote* de Winterthur demande en outre la création d'une ou deux chaires militaires à l'école polytechnique et à la faculté technique de Lausanne. Ce correspondant trouve étonnant qu'on n'y ait jamais songé sérieusement. Tout en continuant leurs études, les élèves auraient à suivre des cours de topographie militaire, de balistique et d'autres questions spéciales et techniques, ce qui serait beaucoup plus utile que les cours d'astronomie qu'on a rendus obligatoires.

Pour couvrir les frais qu'occasionnerait la création de nouvelles chaires, on augmenterait la finance d'immatriculation pour les étrangers, ce qui serait très juste, puisque les deux tiers des élèves sont étrangers, tandis qu'un tiers seulement est suisse.

Malgré un temps peu propice, le concours annuel de la *Société de cavalerie de la Suisse occidentale* a eu lieu sur la place de Bière samedi 3 août, à la fin de

l'école de recrues de dragons commandée par M. le major fédéral de Sury. 35 cavaliers prirent part aux divers concours, auxquels avaient été affectés une vingtaine de prix, soit en objets d'argenterie, soit en articles de sellerie. Voici les noms des concurrents qui les ont remportés :

I. *Course au galop.* — 1^o David, François, de Bioley-Magnoux; 2^o Marindin, brigadier, de Vevey; 3^o Margot, Jules, de Vuittebœuf; 4^o Bron, Paul, d'Oron; 5^o Rogivue, sellier, à Orbe.

La piste, longue de 1000 mètres, a été parcourue en 1 minute et 35 à 40 secondes.

II. *Course au trot.* — 1^o Nerfin, Sigismond, de Founex; 2^o Besson, Henri, d'Eclépens; 3^o Genier, Béat, de Thierrens; 4^o Pellaux, François, de Pomy.

III. *Conformation du cheval.* — 1^o Pellaux, François, de Pomy; 2^o Marindin, brigadier, de Vevey; Brochon, fourrier, de Sugnens, 4^o Dériaz, François, de Ste-Croix.

Les dragons Dellion, Fréd, de Massonens (Fribourg), et Grand, Auguste, de Villars-sous-Yens, ont obtenu une mention honorable.

IV. *Equitation des sous-officiers.* — Marindin, brigadier, de Vevey; 2^o Roulet, maréchal-des-logis, d'Echallens; 3^o Bersier, brigadier, de Cugy.

V. *Equitation de la troupe.* — 1^o Millenet, Robert, d'Ollon; 2^o Vinard, Auguste, de Moudon; 3^o Margot, Jules, de Vuittebœuf; 4^o Nerfin, Sigismond, de Founex.

L'école des recrues, licenciée le 7 courant, a été remplacée à Bière par le cours de répétition des trois compagnies de cavalerie vaudoise, puis par une école de recrues d'artillerie sous les ordres de M. le colonel de Vallière.

Les trois batteries qui sont actuellement à Bière, sous le commandement de M. le colonel de Vallière, feront une course militaire à la fin de la semaine, combinée avec la reconnaissance de la section vaudoise des officiers. Ces batteries, avec leur matériel nouveau, seront à Echallens samedi 21 courant, à 8 heures du matin, et le même jour, à midi, à Lausanne.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une *Revue des armes spéciales*. — Prix : Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an. Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres Etats, 15 fr. par an. — Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne, composé de MM. F. LECOMTE, colonel fédéral; E. RUCHONNET, lieutenant-colonel fédéral d'artillerie; Ch. BOICEAU, capitaine fédéral. — Pour les abonnements à l'étranger s'adresser à M. Tanera éditeur, rue de Savoie, 6, Paris, ou à la librairie Georg, à Genève.

Pour paraître prochainement :

chez

TANERA, éditeur à Paris; GEORG, éditeur à Genève et Bâle; PACHE, imprimeur à Lausanne, et chez les principaux libraires de la Suisse et de l'étranger :

RELATION HISTORIQUE ET CRITIQUE

DE LA

GUERRE FRANCO-ALLEMANDE

EN 1870-1871

PAR

FERDINAND LECOMTE,
colonel fédéral suisse.

TOME PREMIER

Un fort volume grand in-8^o, avec 3 cartes.

Ce volume (l'ouvrage entier en aura trois) va jusqu'aux opérations devant Metz. Il contient entr'autres un exposé détaillé des organisations militaires française et prussienne, des renseignements nouveaux sur les batailles de Wissembourg, de Wœrth et de Forbach, ainsi que des appréciations critiques impartiales sur la première période de la guerre.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.